

BUREAU CENTRAL FRANÇAIS  
**RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
2021

---



# SOMMAIRE

Clickable



## L'essentiel

Le mot de notre présidente .....	3
Gouvernance .....	4
2021 en chiffres .....	5

## Performance opérationnelle

L'Entité de Gestion .....	6
L'Entité Support .....	8
Le BCF Bureau gestionnaire .....	10
Le BCF Bureau émetteur .....	11

## Assurance Frontière..... 13

## Activité internationale..... 14

## Liens avec le marché français..... 18

## Lexique..... 19



## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Je ne saurais commencer cet édit sans féliciter Jean-Pierre TELLOLI pour ses nouvelles fonctions de Directeur du BCF, en remplacement de Xavier LEGENDRE qui a fait valoir ses droits à la retraite en juin dernier.

Depuis juin 2010, Jean-Pierre TELLOLI assumait déjà la représentation du BCF auprès du marché français mais aussi à l'international et dans toutes les instances du Conseil des Bureaux en tant que Président du Bureau Central Français.

Ses compétences et son expérience dans sa précédente fonction de Directeur de gestion de sinistres internationaux complétaient sans conteste ses atouts pour cette nouvelle mission.

C'est avec fierté et émotion que je lui succède, lui qui a su me montrer la voie et me donner envie, à mon tour, d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'Administration.

Nous sommes par ailleurs ravis d'accueillir Pierre GUILLOT (MACIF) et Bruno COIFFARD (AXA) au sein de ce conseil.

Dans les pages suivantes, vous allez découvrir le rapport d'activité de l'année 2021.

2021, deuxième année de crise sanitaire avec ses contraintes, ses entraves dans notre façon de vivre

en collectif avec pour conséquence une activité toujours largement inférieure à celle de 2019, un peu moins par rapport à 2020 ; on constate d'ailleurs en fin d'année une légère tendance à la reprise.

La baisse est plus importante sur les sinistres à l'étranger (déplacements touristiques de nos compatriotes) qu'en France (circulation des biens avec des camions aux immatriculations de multiples nationalités).

Pour autant, le niveau de productivité des collaborateurs du BCF est resté à un niveau élevé et je les en félicite. La généralisation du télétravail a permis également de maintenir l'activité sans inconvénients majeurs.

Le marché a produit des efforts et, malgré les dérives persistantes de quelques membres, un mieux sur les appels en garantie est constatable.

Des bons résultats qui reflètent l'image positive du BCF au sein du COB.

2021, une impulsion de transformation du BCF pour être au plus près des attentes du marché, une nouvelle dynamique.

Des actions au service de l'amélioration de la performance du BCF : Refonte de l'applicatif, amélioration de l'outil d'intelligence artificielle, réorientation du Service Indexation, reprise des audits internes mais aussi des compagnies et des cabinets régleurs...

2022, année d'ouverture au changement, sera la concrétisation de ce bel élan avec la mise en place du nouvel outil informatique ainsi que des outils de pilotage associés, des process de gestion révisés, le développement de la relation client mais aussi un déménagement des locaux...

**Mais pour l'instant, je vous souhaite une lecture fructueuse de ce rapport d'activité de l'année 2021 !**

**Emmanuelle VIGUÉ**

*Présidente du Bureau Central Français*



crédit photo : ©Alex Giraud /MAIF



## GOUVERNANCE

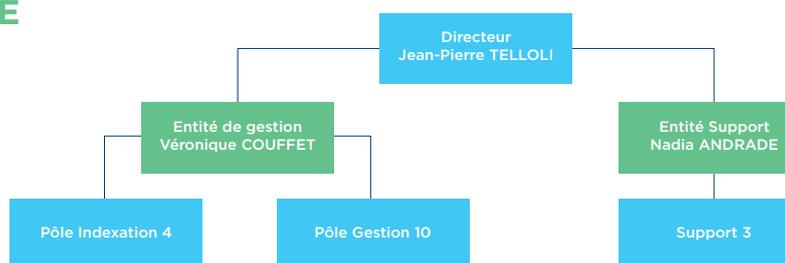
### CONSEILS D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année, les administrateurs des différentes sociétés membres ont assisté aux réunions suivantes du Conseil d'Administration :

NOM	24/25 JUIN 2021	28 SEPTEMBRE 2021	10 DÉCEMBRE 2021
M. MERKLING - France Assureurs	✓	✓	✓
M <sup>me</sup> TRACA - France Assureurs	Excusée	✓	✓
M <sup>me</sup> BLAZQUEZ - Covéa	✓	✓	✓
M. BOURIENNE - Pacifica	✓	✓	✓
M. COIFFARD - AXA			✓
M <sup>me</sup> FURNO - AXA	✓	Excusée et représentée	
M <sup>me</sup> KAMINSKY Mutuelles de Poitiers	✓	✓	✓
M <sup>me</sup> LANGSAM - ACM	✓	✓	✓
M. LE CAË - Allianz	✓	Excusé et représenté	✓
M <sup>me</sup> LE DRIAN - Generali	✓	Excusée et représentée	✓
M. MEYER - Groupama	✓	✓	✓
M. GUILLOT - Macif			
M. TELLOLI - Macif	✓	✓	
M <sup>me</sup> VIGUE - Maif	✓	✓	✓
M <sup>me</sup> ARMAND - GPSA	✓	✓	
M. BILDET - GPSA			✓
M. CARRE - GPSA	✓		
M. CHAUVIN - GPSA			✓
M <sup>me</sup> ANDRADE - BCF		✓	✓
M <sup>me</sup> COUFFET - BCF	✓	✓	✓
M. LEGENDRE - BCF	✓		
M. TELLOLI - BCF		✓	✓

✓ : En ligne ou en présentiel ou en visio

### ORGANIGRAMME





## 2021 EN CHIFFRES

Une année de résilience et de flexibilité dans un contexte de pandémie mondiale qui perdure.

### Maintien de l'activité

Nous avons géré  
**20 216** affaires nouvelles,  
ce qui représente une  
baisse de **-0,15%**  
par rapport à 2020

Nous avons traité **155 858**  
flux entrants,  
**98%** des flux reçus ont été  
traités dans l'année

Nous avons  
maintenu  
une productivité  
journalière à **85**

### Stabilité financière et garantie des relations contractuelles

**279**  
désignations de correspondants  
(et **253** représentants)

OGC émis  
**1509** pour **5M€**  
OGC subis  
**185** pour **558K€**

Liquidation de  
CITY Insurance ROUMANIE  
**1396** OGC émis  
pour un montant de **4,4M€**

### Une technologie en évolution

Taux de réponse  
FVA 2021

**71,5%**

OWI  
**53%**  
intégration automatique

Nouvelle application de gestion

**190** Jours Hommes  
BCF engagés sur  
le projet IT

### Une proximité accrue auprès des membres et des partenaires internationaux

**25** réunions de conciliation  
se sont tenues sous l'égide du BCF.  
Le taux de conciliation est de  
**84%**

Validation par le conseil  
d'administration d'une  
**Convention avec  
le Bureau marocain**  
portant sur la gestion des recours

Nos gestionnaires ont émis  
**6 264**  
appels sortants  
à destination de nos  
membres ou partenaires.



## L'ENTITÉ DE GESTION

L'Entité de Gestion est dirigée par Véronique Couffet. L'Entité se subdivise en deux pôles, un pôle Indexation et un pôle dédié à la gestion de sinistres, avec des gestionnaires standards et des gestionnaires contentieux.

La performance opérationnelle ainsi que la relation client sont au cœur du métier.

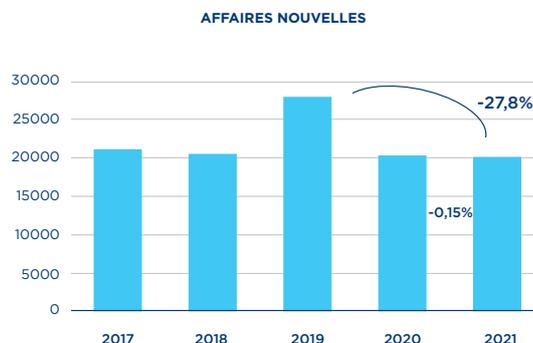
### ACTIVITÉ

#### COMPARATIF AFFAIRES NOUVELLES PAR EXERCICE

En cette deuxième année de pandémie mondiale, la circulation internationale a continué à se contracter pour le BCF avec une sinistralité qui stabilise sa tendance à la baisse : 20 216 affaires nouvelles ouvertes en 2021, soit -0,15% par rapport à 2020, voire -27,8% si l'on compare les données avant COVID.

Pour mémoire, l'activité 2019 avait été fortement impactée par le rattrapage du retard accumulé au deuxième semestre 2018 sur les affaires nouvelles.

**Stabilisation de la baisse de sinistralité**

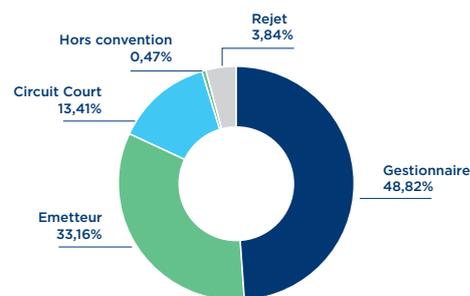


#### CLÔTURES

Après la mise en place du fichier des véhicules assurés (FVA) en 2018, le BCF réussit désormais à obtenir les coordonnées des assureurs des véhicules français beaucoup plus facilement, à la fois sur les affaires nouvelles mais aussi sur certains dossiers déjà en cours, ce qui lui a permis de clôturer un plus grand nombre de dossiers.

À l'inverse en 2021, compte tenu de la situation d'une compagnie roumaine en difficulté financière, puis en liquidation, il a dû modifier ses procédures de clôture automatique pour les sinistres survenus en France.

#### VENTILATION AFFAIRES NOUVELLES



	2021	2020	2019	2018	2017
TOTAL	19497	24632	26379	19879	21199
Variation N-1	-20,8%	-6,6%	32,7%	-6,2%	

### FLUX

#### FLUX ENTRANTS INDEXATION

	2021	2020	2019	2018	2017
TOTAL	159084	169816	183316	158566	161804
Évolution N-1	-6,32%	-7,36%	15,61%	-2,0%	

Parallèlement à la baisse des affaires nouvelles, les flux entrants poursuivent leur baisse mais dans des proportions moindres qu'en 2020. Il convient néanmoins de noter que malgré le contexte pandémique, le différentiel par rapport à l'exercice 2019 n'est que de 13%. En effet, l'activité s'est quelque peu maintenue par la procédure collective ouverte à l'encontre de City Insurance (Roumanie) qui a nécessité un nombre important d'échanges de pièces et d'informations avec les compagnies françaises et le Bureau roumain.

Pour mémoire, en juillet 2019, la mise en place de l'outil OWI, outil d'intelligence artificielle de

reconnaissance de documents, avait, dans un 1<sup>er</sup> temps, permis une organisation plus rationnelle de la charge de travail des 4 opérateurs indexation. En février 2020, la mise en place de l'intégration automatique des mails (OWI/INFOTEL) a permis de fluidifier le traitement des flux entrants et de lisser ainsi la charge de travail des gestionnaires, avec le départ en retraite d'un ETP, non remplacé.

Sur 2021, les 3 opérateurs du Pôle Indexation maîtrisent mieux la charge de travail, et peuvent désormais effectuer plus de tâches à valeur ajoutée, dont l'ouverture de dossier sinistres.



## FLUX

### FLUX RESTANTS DÉBUT DE MOIS (CUMUL)

	2021	2020	2019	2018	2017
TOTAL	14559	51743	125668	66968	44361
Variation N-1	-71,86%	-58,83%	87,65%	50,96%	

Le cumul des flux restants en début de mois est logiquement en forte baisse, compte tenu de la baisse de sinistralité constatée en 2021.

### FLUX TRAITÉS

155 858 activités ont été traitées par les gestionnaires du BCF en 2021. Ainsi, plus de 98% des flux reçus dans l'exercice ont pu être pris en charge au

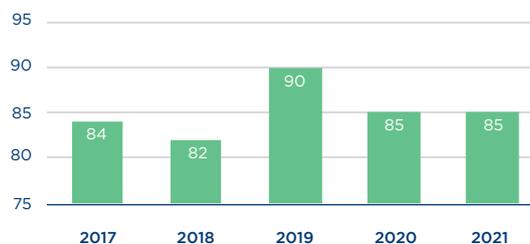
cours du même exercice.

Pour mémoire, en 2020 le BCF avait traité 177 801 activités GED, ce qui constitue une baisse de 12%.

## PERFORMANCE

### PRODUCTIVITÉ

La productivité reste identique à l'année précédente et supérieure à 2018 (82), l'année 2019 étant hors norme (90) du fait d'heures supplémentaires effectuées dans le cadre du rattrapage du retard engrangé en 2018.

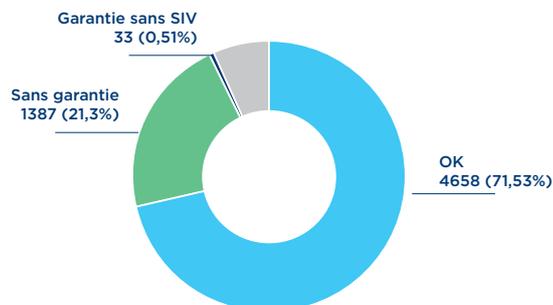


## OUTILS

### FVA

71.53% des interrogations FVA reviennent avec les coordonnées d'un assureur français renseigné dans le système.

Les interrogations FVA sont faites quasiment toutes pour les sinistres E ouverts (6704 en 2021). Cela signifie concrètement que dans deux tiers des cas, le BCF est en mesure de répondre aussitôt au Bureau étranger et de clôturer son dossier. Les gains sont significatifs par rapport à la période où le FVA n'était pas opérationnel, car en conséquence la proportion de dossiers gérés et pris en charge sur la base du stationnement habituel est en diminution.



### OWI = 53% INTÉGRATION AUTOMATIQUE

Cet outil d'IA a permis de dégager du temps aux indexeurs afin d'améliorer la qualité de l'indexation manuelle (au profit des gestionnaires), et de traiter les affaires nouvelles. À terme, courant 2023, OWI devrait être en mesure d'intégrer automatiquement les ouvertures des affaires nouvelles dans la prochaine application de gestion.

### REFONTE DE L'APPLICATIF DE GESTION

Le BCF a poursuivi en 2021 ses travaux en matière de refonte de l'applicatif de gestion imposée par l'obsolescence de l'outil actuel. Le projet s'est déroulé en méthode agile sur 2021, avec **190 jours** hommes dépensés sur la partie métier, soit quasiment 1 ETP annuel.



## L'ENTITÉ SUPPORT

L'Entité Support est dirigée par Nadia Andrade. Cette Entité a en charge la relation avec les correspondants carte verte, le Conseil des Bureaux, l'Assurance Frontière, la formation, le contrôle interne, le suivi de la relation client, l'amélioration continue, ainsi que l'assistance technique de niveau 2 pour l'Entité de Gestion du BCF.

### LA NOMINATION DES CORRESPONDANTS ET LA MISE À JOUR DU FICHER DES REPRÉSENTANTS 4<sup>ÈME</sup> DIRECTIVE

L'Entité Support traite les demandes émanant des membres du BCF souhaitant nommer des correspondants dans les autres pays du Système Carte Verte.

Les Bureaux étrangers adressent également des demandes pour le compte de leurs membres souhaitant nommer des correspondants sur notre territoire selon les dispositions de l'article 4 du Règlement Général.

Suite à ces demandes, il peut être fait application de l'article 4.9 du RG qui subordonne l'extension du nouveau mandat de correspondant à l'apurement des dettes de l'ancien.

Lorsque les mandats sont acceptés, le fichier du BCF doit être strictement tenu à jour afin que les dossiers sinistres puissent être dirigés vers les bons correspondants ou que les victimes puissent s'adresser aux bons interlocuteurs. Le fichier du BCF met également à jour les informations disponibles sur le site internet à l'adresse

<https://www.bcf.asso.fr/sinistre-carte-verte/recherche-de-correspondant/>.



Le BCF est également en charge de la tenue du fichier des "représentants 4<sup>ème</sup> Directive" désignés par ses membres dans les autres États de l'EEE. Il est à noter que les assureurs ont l'obligation de nommer un représentant dans chacun des pays de l'EEE et doivent ainsi en informer le BCF.

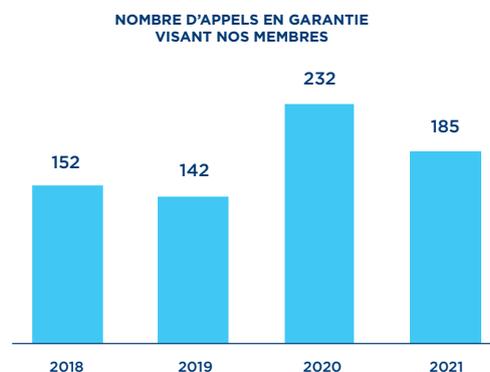
En 2021, le BCF a traité 279 demandes de désignation de correspondants (contre 277 en 2020) et 253 notifications pour la désignation de représentants 4<sup>ème</sup> Directive (contre 375 en 2020).

### LES APPELS EN GARANTIE

Le BCF a été destinataire de 185 appels en garantie à l'encontre du marché français en 2021, soit une baisse de 20% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre reste, toutefois, élevé malgré les interventions effectuées par l'Entité Support auprès des membres du BCF à la demande de ses homologues étrangers.

Le montant total de ces appels en garantie s'élève à 558 K€.

D'un autre côté, le BCF a inscrit 1509 appels en garantie, en grande majorité contre le Bureau roumain (1396) notamment contre l'un de ses membres défaillant ayant été placé en liquidation début 2022.



**Un indicateur fondamental pour le COB**



## LES SUBSTITUTIONS

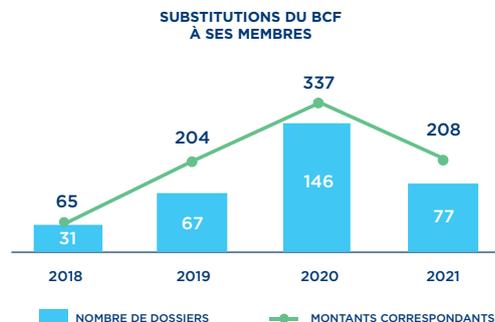
Au dysfonctionnement que représente un appel en garantie, s'ajoute un deuxième, lorsque l'assureur ne règle pas sa dette dans les 15 jours suivant l'appel en garantie.

Le BCF se substitue alors à son membre pour rembourser son homologue étranger. Il exerce, en conséquence, son recours contre lui.

Compte tenu de la baisse des appels en garantie, le niveau des substitutions a également baissé. Le BCF s'est ainsi substitué dans 77 dossiers en 2021 pour un montant total de 208 K€ (contre 146 dossiers en 2020 pour 337 K€).

En cas de substitution, les membres du BCF se voient appliquer une pénalité de 15% du montant de l'indemnité. Elle s'élevait à 31 174 € en 2021 contre 43 090 € en 2020.

En outre, si le BCF est amené à se substituer à l'un



de ses membres pour un montant supérieur à 10 K€, le membre défaillant doit abonder au fonds commun pour une somme équivalente au montant total des substitutions dont il a fait l'objet. En 2021, 6 de ses membres ont donc payé à ce titre 143 K€ (283 K€ en 2020).

## RELATIONS AVEC LE MARCHÉ

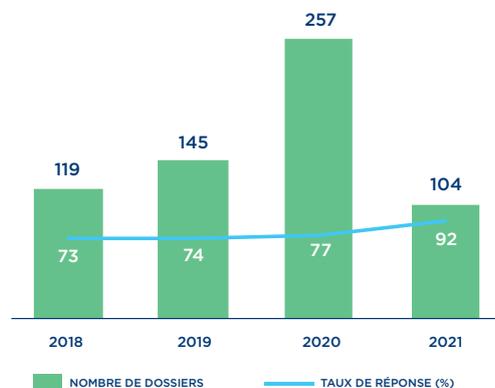
L'Entité Support est régulièrement sollicitée pour intervenir dans le cadre de dossiers présentant une difficulté particulière, soit à la demande de l'Unité de Gestion, soit à celle d'interlocuteurs variés tels que les sociétés françaises ou étrangères ainsi que les Bureaux étrangers.

**Au cours de l'année, le service a traité environ 15 000 mails répartis sur ses 3 collaboratrices** selon la compétence technique (correspondants/ représentants, problèmes comptables, demandes de renseignements, adhésions, cartes vertes, procédure d'escalade, etc...).

À ce titre, le service a la charge du suivi de la procédure d'escalade. En 2021, ce dernier a été saisi dans le cadre de 104 dossiers avec un taux de réponse de 92%.

Fin 2020, et suite à la sollicitation de certains membres, le BCF a mis en place une procédure complémentaire à la procédure d'escalade, « complément escalade ». Le BCF propose à l'assureur recours, qui n'aurait pu faire aboutir son dossier grâce à la procédure d'escalade une négociation finale avec le correspondant sous l'égide du BCF afin de diminuer le recours au judiciaire.

**PROCÉDURE D'ESCALADE**



Sur l'année 2021, le BCF a été saisi de 26 demandes de réunion « complément escalade ». Sur ces demandes, 11 dossiers ont fait l'objet de réunions, 14 autres ont trouvé une issue favorable avant la tenue de la réunion et un seul dossier a été rejeté faute de conformité.

84% de ces dossiers ont été résolus suite à l'activation de cette procédure.

**Taux de conciliation à 84%**



## LE BCF : BUREAU GESTIONNAIRE

Le Bureau intervient en qualité de Bureau gestionnaire pour les accidents survenus en France et causés par des véhicules immatriculés à l'étranger.

**Le marché français a géré 45 116 sinistres cartes vertes, soit une baisse de 14,8%**

### BAISSE DE LA SINISTRALITÉ SUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES

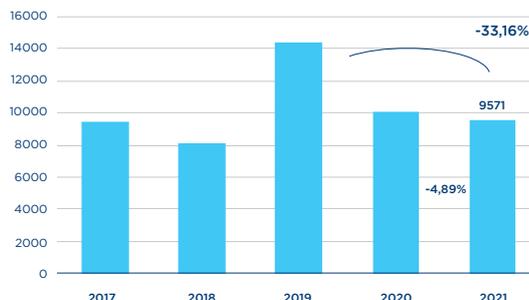
En 2021, le BCF a géré 9571 affaires nouvelles survenues en France et causées par des véhicules immatriculés à l'étranger. Ce chiffre représente une baisse de 4.89% par rapport à 2020, et une chute de 33.16% par rapport à 2019.

Cette situation s'explique principalement par la pandémie mondiale qui se prolonge jusqu'au premier semestre 2022.

**En 2021, le BCF a traité 16 277 demandes d'enquête (contre 16 878 en 2019).**

Les correspondants cartes vertes ont quant à eux géré 35 545 sinistres, contre 36 678 en 2020, et 45 658 en 2019, ce qui représente une baisse de 22.1% par rapport à 2019.

AFFAIRES NOUVELLES EN FRANCE



En conséquence, pour 2021, le nombre de sinistres survenus en France et gérés par le marché français s'élève à 45 116 sinistres (52 955 en 2020, soit une baisse de 14.8%).

### EXPLOSION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENTS CONTRE LES BUREAUX ÉTRANGERS

Pour mémoire, le BCF adresse une demande de remboursement à son homologue étranger dans trois cas :

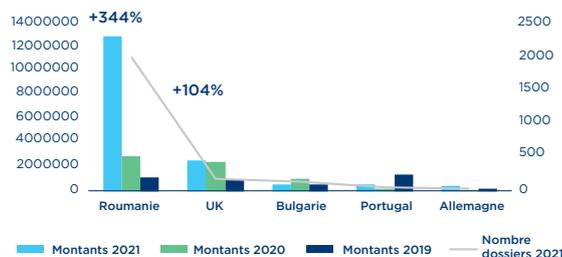
1. Si le véhicule, immatriculé dans un des pays de la Section III du Règlement Général, est non assuré,
2. Si un membre du Bureau étranger n'a pas remboursé le mandataire chargé de la gestion du dossier,
3. Si un membre du Bureau étranger se trouve en état d'insolvabilité.

En ce qui concerne le nombre de demandes transmises aux autres Bureaux, 2021 marque une **forte augmentation avec 2795 dossiers** contre 1809 dossiers en 2020, essentiellement due aux appels en garantie émis contre le Bureau roumain.

Le montant global (tous Bureaux confondus) est en hausse de 126 % : il atteint un nouveau record de 18 295 982 € contre 8 083 437€ en 2020, qui était déjà une année record.

Le Bureau roumain représente à lui seul 72% de l'ensemble des demandes (2011 dossiers contre 983 en 2020) et 72 % des montants avec 13 038 402€ (2 934 228 € en 2020). Ces dossiers concernent principalement des sinistres gérés pour le compte de la compagnie City Insurance, laquelle a fait l'objet d'un retrait d'agrément le 27 septembre 2021.

TOP 5 DES BUREAUX DÉBITEURS 2021



Concernant les appels en garantie, le BCF a émis 1509 OGCs à l'encontre de ses homologues étrangers (nombre compris dans le total des demandes de remboursement) ce qui constitue un bond de 150% par rapport à 2020, qui était également une année record avec 604 appels en garantie enregistrés sur la plateforme du COB.

La véritable explosion des appels en garantie concerne essentiellement le Bureau roumain, puisque sur les 1509 appels en garantie émis, 1396 dirigés à son encontre.

Les délais de remboursement se sont en règle générale améliorés pour les Bureaux roumains et bulgares, avec respectivement 62 et 74 jours.



## LE BCF : BUREAU ÉMETTEUR

Le Bureau intervient en qualité de Bureau émetteur pour les accidents survenus à l'étranger, et causés par des véhicules immatriculés en France.

### AFFAIRES NOUVELLES EN LÉGÈRE HAUSSE

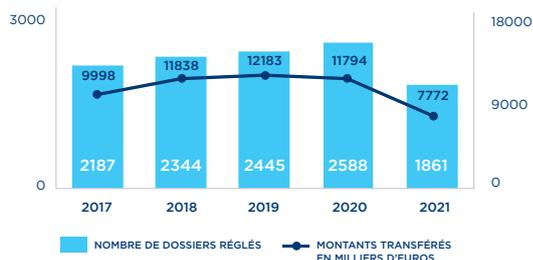
En 2021, le BCF a géré 6589 affaires nouvelles survenues à l'étranger et causées par des véhicules immatriculés en France. Ce chiffre représente une légère hausse de +1.2% par rapport à 2020, et une chute de 27.3% par rapport à 2019.

ACCIDENTS CAUSÉS PAR DES VÉHICULES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER



### NOMBRE DES PAIEMENTS EN BAISSÉ

DEMANDES DE FONDS ADRESSÉES AU BCF



Dans le cadre des dossiers pour lesquels le BCF doit se porter caution, celui-ci a remboursé à ses homologues étrangers 1861 dossiers pour un montant global de 7 772 000€, ce qui représente, en comparaison de 2020, une baisse de 28 % en nombre et de 34 % en montants. Ces dossiers comprennent à la fois les sinistres :

- impliquant des véhicules français non assurés ou porteurs de fausses cartes vertes,
- pour lesquels le BCF n'a pu identifier l'assureur dans le délai du Règlement Général,
- dans lesquels le BCF a dû se substituer à l'assureur français.

### APPELS EN GARANTIE

Le BCF a totalisé 185 OGCs en 2021, en baisse de -19.3% par rapport à l'exercice antérieur. Cette amélioration est à nuancer car elle est principalement due à la dégradation des appels en garantie pour

le UK. À noter la forte baisse en matière d'appels en garantie pour le marché allemand qui réussit l'exploit de réduire de plus de 62% le nombre de ses appels en garantie.

NOMBRE D'OGCS PAR BUREAUX RÉPERTORIÉS PAR LE COB EN 2021





## RECOURS CONTRE FGAO

Le nombre de dossiers transmis au FGAO est en baisse de 25 %. 1564 demandes lui ont été adressées pour un montant global de 6807 K€. Cette baisse est à la fois due à une moindre sinistralité à l'étranger et à l'impact des réponses obtenues en interrogeant le FVA dès l'ouverture des dossiers.

## RECOURS CONTRE MEMBRES ET SUBSTITUTIONS

Le BCF est également amené à transmettre des demandes de remboursement à ses membres, lorsqu'il les a identifiés après le délai prévu par le Règlement général, ou lorsqu'il a dû régler en leur lieu et place à la suite d'appels en garantie. Ce nombre est également en baisse de 43 % avec 272 réclamations contre 780 en 2020.

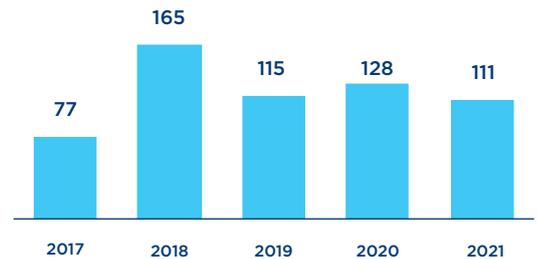
Compte tenu de la baisse des appels en garantie, le niveau des substitutions a également baissé. Le BCF s'est ainsi substitué dans 77 dossiers en 2021 pour un montant total de 208 K€ (contre 146 dossiers en 2020 pour 337 K€).

## DÉLAI DE RECOURS

Le délai moyen de remboursement du FGAO est inférieur à l'année précédente avec 23 jours au lieu de 28.

Quant aux sociétés membres elles ont amélioré ce délai, qui reste néanmoins très supérieur à celui de 30 jours prévu dans le Règlement intérieur du BCF.

DÉLAI MOYEN DES RECOURS EN NOMBRE DE JOURS À L'ENCONTRE DES SOCIÉTÉS



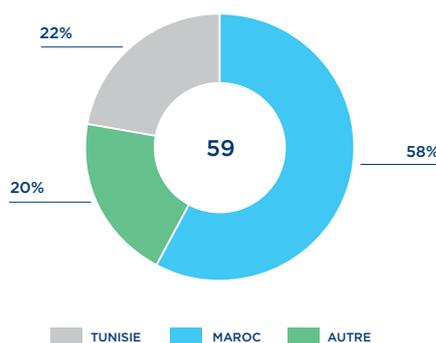
## ZOOM SUR LES FAUSSES CARTES VERTES

En 2021, le BCF a géré 59 dossiers « fausse carte verte » contre 52 en 2020. 17 de ces dossiers ont été ouverts pendant l'exercice.

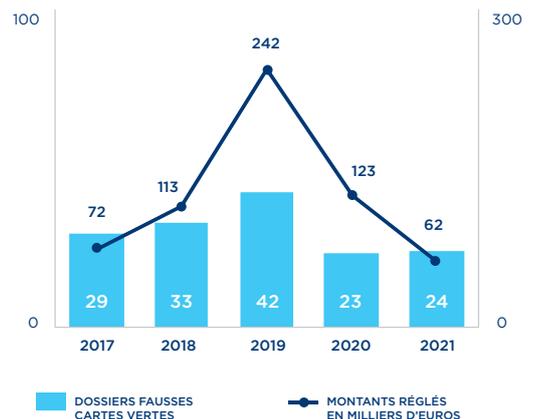
La grande majorité de ces sinistres causés par des automobilistes français porteurs de faux documents a eu lieu au Maroc (34) et en Tunisie (13).

Le BCF a dû régler ses homologues dans 24 dossiers pour un montant global de 62 K€.

PAYS DE SURVENANCE DES ACCIDENTS CAUSÉS AVEC DES FAUSSES CARTES VERTES



FAUSSES CARTES VERTES MONTANT DES RÉGLEMENTS





# ASSURANCE FRONTIÈRE

## PRÉSENTATION

La souscription de l'Assurance Frontière résulte de l'obligation d'assurance à laquelle est soumise toute personne physique et morale autre que l'État et dont la responsabilité peut être recherchée en cas de sinistre dans lequel un véhicule terrestre à moteur est impliqué (article L 211-1 du Code des Assurances).

Les dispositions concernant l'assurance frontière sont reprises aux articles R 211-23 et R 211-24 de ce même code.

Elles stipulent notamment que tout automobiliste étranger qui fait pénétrer en France un véhicule

terrestre à moteur non immatriculé dans un des états de l'E.E.E. (y compris Monaco, San Marin, le Vatican) ainsi que la Suisse, l'Andorre, la Serbie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine et qui ne peut produire :

- une carte verte émise sous couvert d'un Bureau étranger en état de validité,
- une attestation frontière valable pour la circulation en territoire français,

doit obligatoirement souscrire une assurance frontière ou justifier d'une dérogation à l'obligation d'assurance.

## RÉSULTATS

Le bilan au 31 décembre 2021 du Groupement de Co-Assurance « Assurance Frontière » présente un compte de résultat bénéficiaire pour un montant de 9532,54 € correspondant au montant des primes perçues pendant cette année.

Aucun sinistre n'a été enregistré en 2021 et aucun règlement n'a été émis durant cet exercice.

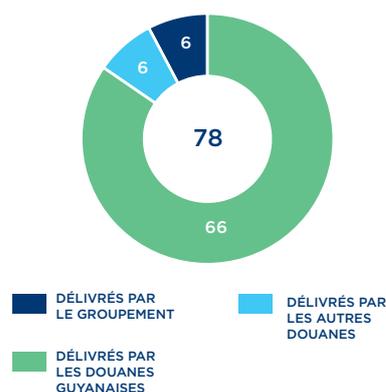
Tous exercices cumulés, il ressort qu'en 2021 les résultats restent bénéficiaires à hauteur de 152 240,85 €. À l'instar des trois dernières années, le ratio S/P 2021 est de 0,00 (contre 1,33 pour l'exercice 2016).

## LA DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS

Depuis la crise sanitaire, le nombre de certificats délivrés a nettement diminué (78 en 2021 contre 138 en 2020 et 207 en 2019). La délivrance des certificats se répartit comme suit :

- 6 par les différents Bureaux de douanes de la France Métropolitaine et Saint-Pierre-et-Miquelon,
- 66 par les douanes guyanaises,
- 6 au siège du Groupement.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2021



# ACTIVITÉ INTERNATIONALE

## LES PRINCIPAUX COMITÉS DU CONSEIL DES BUREAUX

- **Supervisory Board** est le Comité exécutif du Conseil des Bureaux élargi aux Fonds de Garantie et aux Organismes d'Indemnisation. Il est venu se substituer au Management Committee à la suite de la réforme de la Constitution du COB.
- **Application Committee** traite de toutes les questions se rapportant aux candidats qui veulent adhérer au système carte verte.
- **Monitoring Committee** s'occupe de tous les sujets concernant la surveillance des membres, la réassurance ainsi que la stabilité financière du système.
- **Internal Regulation Committee** regroupe le General Rules Committee (GRC) et le Specific Rules Committee (SRC) qui sont fusionnés dans ce nouveau Comité. Ce dernier a pour fonction de traiter les sujets abordés par ces deux anciens Comités. Il aborde tous les problèmes relatifs à l'application du Règlement Général, en Section II et III.
- **Des groupes de travail ad hoc** travaillent de façon temporaire sur des sujets particuliers (ex : Insolvency working group, E-amic sur la dématérialisation de la carte verte ; etc...).

**Le Groupe A** et chaque groupe régional défini par les statuts du CoB désignent des représentants au Supervisory Board, dans les comités et groupes de travail.

Le groupe A est représenté par 6 pays avec un système de rotation annuelle (UK, Allemagne, Pologne, Italie, Espagne et France). Ce groupe est le seul à disposer d'un droit de veto sur les décisions.

En raison du principe de rotation entre les membres du Groupe A, le BCF a retrouvé sa place au sein du Supervisory Board. Il apporte également sa contribution au sein du Groupe A (groupe réunissant les grands marchés) pour l'élaboration de positions communes qui sont portées au Supervisory Board. Ce dernier est désormais composé de représentants des Bureaux mais également des Fonds de Garantie et des

organismes d'indemnisation.

Le BCF participe également aux groupes de travail sur :

- la lutte contre la fraude,
- la dématérialisation de la carte verte,
- l'insolvabilité de compagnies d'assurance,
- la rédaction des amendements à la nouvelle Constitution.

## PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS PAR LE COB EN 2021

### APPLICATION COMMITTEE

4 pays sont actuellement candidats : Arménie, Algérie, Géorgie, et Kazakhstan.

La situation reste sensiblement la même que les années passées pour ces pays candidats qui n'ont pas fait progresser leur candidature.

Bien que la Mongolie se situe en dehors de la portée géographique du système de la carte verte, le COB a reçu un mémo du gouvernement de la Mongolie, exprimant son intérêt à rejoindre le système de la carte verte et demandant une réunion.

### MONITORING COMMITTEE

Ce Comité est en charge du suivi de la stabilité financière du système carte verte, et donc, de la confiance mutuelle entre Bureaux. Il a notamment pour outil les appels en garantie (OGCs). Il suit particulièrement les pays qui présentent un risque de solvabilité. Il propose des recommandations ou même des sanctions.

En 2021, 12 282 appels de garantie en ligne ont été émis pour une valeur totale de 53 891 582 €.

Par rapport aux mêmes chiffres pour 2020, le nombre total d'OGCs est supérieur de 33 % et en valeur de 31 %. Cette tendance inquiétante a été observée pour la première fois en 2017. À l'époque seuls 1 491 OGCs d'une valeur de 5 711 699 € avaient été émis.

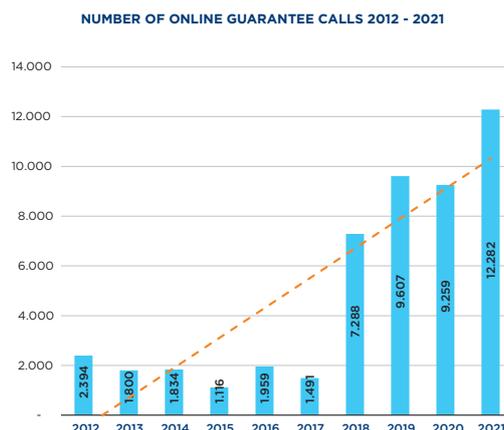
La forte croissance des volumes d'OGCs qui a débuté en 2018, s'explique principalement par une augmentation exceptionnelle des volumes d'OGCs

développés à deux Bureaux membres, la Bulgarie et la Roumanie. Alors que ce phénomène s'est intensifié jusqu'à présent pour un Bureau, la tendance inverse a été observée pour l'autre au cours de l'année dernière. Ensemble, ils représentent 10 810 OGCs pour un montant total de 46 139 540 € en 2021.

Ces problèmes continuent de représenter une menace pour le bon fonctionnement continu du système de la carte verte.

Sans tenir compte des OGCs inscrits à l'encontre de ces deux Bureaux, tant en 2020 qu'en 2021, la fluctuation annuelle de 2020 à 2021 consiste en une augmentation de 14 % du nombre d'OGCs et une augmentation de 40 % de leur montant total.

**Délai moyen de paiement d'un OGCs pour le BCF = 50 jours**





**MONITORING COMMITTEE (SUITE)**

En conséquence, deux marchés font l'objet d'un suivi particulier au regard de la discipline financière :

**BULGARIE** : Le Bureau bulgare est sous monitoring depuis décembre 2018.

Le volume des OGCs émis à l'encontre du Bureau bulgare, tout en restant à des niveaux très préoccupants, s'est amélioré en 2021. 792 OGCs d'un montant total de 4 783 315 € ont été émis en 2021, contre 1 767 OGCs d'un montant total de 12 700 294 € en 2020. Les délais de paiement moyens ont été de 62 jours en 2021.

À noter qu'il y avait 2 942 OGCs avec des montants nets totalisant environ 10 316 850 € en suspens au 11 avril 2021.

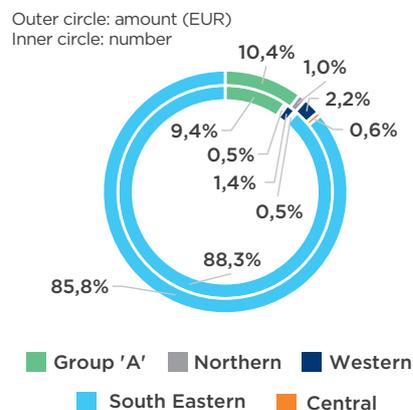
Les performances du Bureau bulgare et de certains de ses membres restent insatisfaisantes et continuent de peser sur le fonctionnement du système carte verte. À cet égard, un certain nombre de plaintes/questions ont été soulevées auprès du Supervisory Board et du Monitoring Committee au cours de l'année. Ces questions sont suivies de près.

**ROUMANIE** : Le Bureau roumain est toujours suivi de près par le Monitoring Committee. Deux sujets de préoccupation : le marché semble affaibli car il a subi une nouvelle insolvabilité majeure en matière d'assurance, City Insurance, la troisième de ces dernières années. En outre, le volume des OGCs émis contre le Bureau, 99% liés à City Insurance, continue de croître, 10 090 OGCs totalisant 41 570 468 € en

L'actualité, depuis le 24 février dernier, a également mis au premier plan le suivi de deux autres Bureaux :

**BIÉLORUSSIE** : Le Monitoring Committee suit de près l'impact des sanctions de l'UE/du Royaume-Uni/des États-Unis, ainsi que les statistiques du BTIB. Seul un petit nombre de Bureaux ont fait part de difficultés de la part des assureurs à effectuer ou à recevoir des paiements vers/depuis les banques biélorusses. À la mi-mars, BTIB et son marché devaient 2,3 millions € aux Bureaux gestionnaires, dont 193 000 € en retard de paiement, et BTIB et ses correspondants présentaient des créances ouvertes

**OGCS RECEIVED IN 2021, BY REGIONAL GROUPE (CAPACITY GUARENTEEING BUREAUX)**



2021 contre 6 259 OGCs totalisant 23 322 861 € en 2020. Quelque 459 OGCs, dont les montants nets s'élèvent à environ 1 290 723 €, sont en souffrance au 11 avril 2022. Le retard de paiement moyen en 2021 est de 20,84 jours, ce qui est remarquable en termes de discipline de paiement pour ce Bureau traitant d'une insolvabilité d'assurance majeure.

de 139 000 €. Il n'y avait pas d'OGCs en suspens contre le Bureau biélorusse au 11 avril 2022.

Le Supervisory Board de mars 2022 a imposé au Bureau biélorusse une obligation générale de fournir des informations et de remettre des rapports réguliers au Monitoring Committee, dont le contenu, la fréquence et les modalités seront déterminés par ce dernier. En outre, il a été vivement recommandé à ce Bureau de souscrire une couverture de réassurance pour tous les risques liés à la carte verte, garantie par le Bureau, en étroite concertation avec le Monitoring Committee.



**Conflit en Ukraine : Les actions du Bureau Central Français et de France Assureurs**

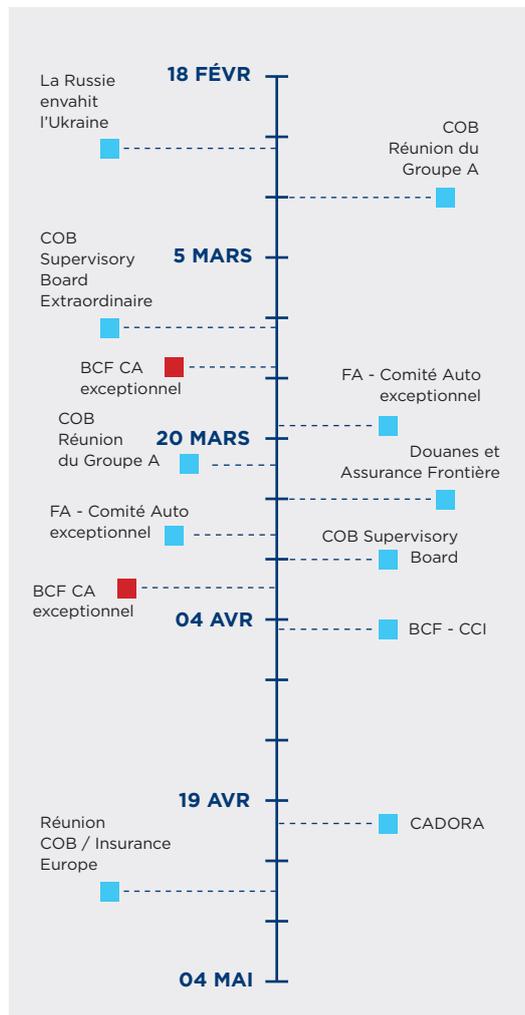
**RUSSIE** : Au regard de l’invasion de l’Ukraine par la Russie, et des sanctions financières dont la Fédération russe fait l’objet, le Monitoring Committee s’est réuni à plusieurs reprises afin d’évaluer les impacts.

Au moment de la rédaction du présent rapport, certains Bureaux ont signalé que leurs assureurs et leurs correspondants rencontraient des difficultés pour effectuer ou recevoir des paiements à destination ou en provenance des banques russes. Toutefois, le Bureau russe, RAMI, a indiqué que ses membres et lui-même avaient pu effectuer plus de 300 000 € de règlements à d’autres Bureaux et assureurs au cours du mois de mars 2022, et qu’ils avaient reçu une autorisation spéciale de la Banque centrale russe leur permettant de continuer à effectuer des paiements à l’étranger.

À l’instar de la Biélorussie, le Supervisory Board de mars 2022 a imposé au Bureau russe une obligation générale de fournir des informations et de remettre des rapports réguliers au Monitoring Committee, dont le contenu, la fréquence et les modalités seront déterminés par ce dernier.

Sur le plan financier, il reste d’importants engagements dus à et par RAMI / le marché russe. A la mi-mars, RAMI et son marché devaient 10 millions d’euros aux Bureaux gestionnaires, dont 633 000 € étaient en retard de paiement.

RAMI et ses correspondants avaient de leur côté des créances pour un montant de 558 000 €, dont 55 000 € en retard de paiement. Il faut noter qu’il n’y avait qu’un seul OGCs à l’encontre de ce Bureau au 11 avril 2022.



**INTERNAL REGULATION COMMITTEE**

Les points suivants ont fait l’objet de discussions au cours de l’année :

- Modification des art. 8 et 13 RG et de l’Explanatory Memorandum, l’utilisation de la plateforme de collaboration du COB est rendue obligatoire pour les demandes et réponses liées aux articles 8 et 13 de RG.
- Art. 4.8 RG - Une réflexion a été menée sur l’idée que le COB devrait avoir une vue d’ensemble de toutes les demandes de remboursement, limitée aux montants et aux dates où elles sont encodées, émises par les correspondants et les paiements reçus de l’assureur. Cette vue d’ensemble permettrait au COB de voir quand il y a une dette en suspens entre un correspondant et un assureur et d’alerter le Bureau gestionnaire / Bureau garant concerné.

- Art. 3.4 et 4.4 RG - Fraude  
À l’étude une formalisation de la LAF à faire figurer dans RG ou bien dans le Mémoire afin d’y inclure des recommandations en matière de lutte contre la fraude.
  - Réflexion sur une suppression de l’Art.9 RG  
Une réflexion est ouverte sur la possible suppression de l’article 9 RG et la nécessité de réaliser une étude d’impacts. L’ensemble de la réflexion est porté par la question de la dématérialisation de la carte verte, de la prochaine décision de l’UNECE sur le format PDF, et de l’utilisation obligatoire de la plateforme pour les articles 8 et 13 RG.
- Enfin, le Committee travaille également sur l’intégration dans la plateforme du COB des articles 4.3 (demande d’agrément d’un correspondant) et 5 RG (demande de remboursement).



### WORKING GROUP ON E-IMIC

La résolution qui acte la modification de la carte verte qui pourra ensuite être éditée en couleur blanche, sous format PDF et également dans un support électronique devrait être soumise à l'Assemblée générale des Nations unies en octobre 2022.

La solution technique visant à dématérialiser la carte verte semble s'orienter vers EUCARIS. Les échanges d'informations sur l'assurance devraient transiter via ce système. Une solution s'appuyant sur le European Digital Identity wallet au sein de l'UE est également instruite.

### WORKING GROUP ON INSOLVENCIES

L'activité de ce groupe s'est principalement concentrée sur la définition d'un processus d'alerte au sein du COB en cas d'insolvabilité d'une compagnie d'assurance.

Poussé par les délais imposés par la 6<sup>ème</sup> directive automobile – Directive (EU) 2021/2118, le groupe s'est principalement dédié à la rédaction d'accords entre Fonds de garantie sur la base des articles 10a et 25a du texte communautaire.

Un accord a été trouvé sur la question de la subsidiarité de certains Fonds, l'entrée en vigueur de l'accord, et la notion de plafonds de remboursement annuels entre Fonds.

La rédaction des textes devrait être finalisée dans les tous prochains mois. Il conviendra ensuite de les faire signer par les Fonds.

### INFORMATION CENTER COMMITTEE

**ISRAËL** : à la suite de la décision n° 7 - 2 prise lors de l'Assemblée générale de 2021 concernant l'adhésion d'Israël Information Centre à l'Accord sur l'échange d'informations entre les centres d'information au titre de l'article 23 de la directive 2009/103/CE (Accord IC), le comité a préparé un addendum à signer à cet égard.

L'addendum a été signé par le Centre d'information d'Israël le 21 novembre 2021. Par la suite, l'addendum a été diffusé à tous les signataires de l'accord pour signature via la circulaire COB 061/2021 le 26 novembre 2021.

**BOSNIE-HERZÉGOVINE** : le Centre d'information de la Bosnie-Herzégovine devient un nouveau membre de ce Comité. Des régularisations sont en cours afin de mettre les accords en conformité avec le RGPD dans la mesure où la Bosnie-Herzégovine est un pays Tiers.

**DIRECTIVE (EU) 2021/2118** : un nouveau mécanisme de coopération entre les centres d'information concernant les véhicules expédiés est envisagé à l'article 15 de la nouvelle MID.

Nous ignorons à ce jour comment chaque pays interprétera le nouveau texte et, par la suite, le transposera dans sa législation nationale. Il semble que, pour l'instant, toutes les bases de données nationales n'aient pas la capacité technique d'intégrer des informations relatives à l'assurance d'un véhicule immatriculé dans un autre pays. Par conséquent, des divergences peuvent apparaître entre les pays en ce qui concerne la coopération envisagée entre les centres d'information sur les véhicules expédiés, notamment en cas de sinistre.

#### IETL

Le BCF, membre fondateur de l'institut basé au Luxembourg, participe à l'organisation des journées européennes du droit de la circulation. Le BCF est également membre du Conseil d'Administration et du Think Tank.

**IETL**   
INSTITUTE FOR EUROPEAN  
TRAFFIC LAW



## LIENS AVEC LE MARCHÉ FRANÇAIS

Le BCF s'attache également à maintenir des liens étroits avec ses membres impliqués dans la gestion des sinistres internationaux. À ce titre :

- Il préside la CCI ou Commission de la Circulation Internationale, commission composée des principaux assureurs du marché, du Fonds de garantie des assurances obligatoires et de représentants de FA,
- Il anime également la réunion annuelle en présence des cabinets régleurs.

### LA COMMISSION DE LA CIRCULATION INTERNATIONALE

La CCI, qui réunit des représentants des sinistres internationaux des principaux acteurs du marché, est un lieu d'échange d'informations et de concertation sur tous les sujets concernant la circulation internationale.

Le BCF échange avec la CCI sur les points discutés au Conseil des Bureaux ; la participation du Fonds de garantie permet également d'aborder les questions soulevées au Compensation Bodies – Guarantee Funds Committee.

La CCI permet également d'informer directement des dispositions nationales, internationales et de leur interprétation.

En 2021, la CCI s'est réunie à quatre reprises : 1<sup>er</sup> avril - 10 juin - 14 octobre - 14 décembre.

Les avancées majeures concernent :

- un accord d'interprétation entre assureurs et FGSO sur la question de la matérialité des preuves ;
- La mise en place d'une nouvelle procédure appelée « complément d'escalade » qui présente des signes prometteurs avec un taux de conciliation de 84 % ;
- La signature d'une Convention recours avec le Bureau marocain.

### LES CABINETS DE GESTION

Les correspondants gèrent la plupart des sinistres causés par des étrangers en France. Parmi les correspondants, les cabinets régleurs disposent de nombreux mandats.

Cette année, une seule réunion s'est tenue.

**APPEL EN GARANTIE**

Recours effectué par le Bureau Gestionnaire dans le cadre du Règlement Général auprès du Bureau Garant lorsque l'une des compagnies membres de ce dernier n'a pas procédé au remboursement du Bureau Gestionnaire ou de l'un de ses membres dans les délais prévus par le Règlement Général. Le Bureau Garant dispose d'un délai d'un mois pour faire régler son membre ou prendre en charge la demande de remboursement.

**BUREAU ÉMETTEUR**

Bureau d'origine du véhicule et/ou de la carte verte mis en cause dans le cadre d'un sinistre à l'étranger.

**BUREAU GESTIONNAIRE**

Bureau qui gère ou fait gérer le sinistre, causé par un tiers étranger, survenu sur son territoire.

**DOSSIER E**

Dossier dit « Émetteur » - Sinistre à l'étranger dont le véhicule français est responsable.

**DOSSIER G**

Dossier dit « Gestionnaire » - Sinistre en France mettant un véhicule étranger en cause.

**DOSSIER CC**

Dossier dit « Circuit Court » - Dossier G dont l'assureur étranger et son correspondant en France sont identifiables dès la saisine de la compagnie recours.

**OGC**

« Online Guarantee Call » - voir appel en garantie.

**OWI**

Outil d'IA utilisé par le pôle indexation pour analyser et trier automatiquement les emails entrants.



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS  
DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES  
CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

1, rue Jules Lefebvre

75 431 PARIS CEDEX 09

Tél : +33 (0)1 53 21 50 80

Fax : +33 (0)1 53 21 51 05

E-mail : [bcf.courrier@bcf.asso.fr](mailto:bcf.courrier@bcf.asso.fr)

Site Internet : [www.bcf.asso.fr](http://www.bcf.asso.fr)